



Pays de Nexon  
Monts de Châlus  
communauté de communes

# ma facture déchets 2020



Cette année, le service de gestion et de prévention de vos déchets a évolué. Après plusieurs mois de préparation, la gestion des déchets et son financement sont désormais harmonisés sur l'ensemble des 15 communes de votre communauté.

## Le même service pour tous les habitants

Au quotidien, cela se traduit par :

- une **nouvelle organisation de la collecte** des déchets non recyclables avec un passage du camion toutes les 2 semaines,
- un **accès élargi à toutes les déchèteries** du département (hors agglomération de Limoges),
- prochainement de **nouvelles possibilités de tri des emballages** (d'ici l'été 2020),
- un **accompagnement de proximité pour réduire vos déchets** (promotion et développement du compostage et du broyage, rencontres individuelles, animations, etc.).

## Une nouvelle grille de redevance incitative

Les tarifs qui s'appliquent en 2020 sont organisés selon les mêmes principes que les années précédentes, pour répartir équitablement les charges entre tous les usagers.

Certaines modifications ont néanmoins été apportées, afin de :

- **Simplifier la facture de chacun** : la part fixe ne comprend plus que l'abonnement (une seule ligne). Il couvre toutes les charges fixes liées aux services auxquels tout le monde a accès (fourniture d'un bac, déchèteries, éco-points, etc.). Il intègre comme auparavant un forfait de 12 levées par an pour le bac dont chaque foyer doit être équipé.
- **Assurer l'égalité des usagers devant le service** : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères doit être liée au service mis en place et ne peut pas intégrer de réduction liée à d'autres critères. L'abonnement au service varie donc uniquement en fonction du volume du bac dont chacun est équipé.
- **Garantir un budget équilibré** : la redevance doit couvrir toutes les charges (et rien que les charges) liées à la gestion de vos déchets. Ces dernières augmentent fortement chaque année (taxe sur les activités polluantes, mises aux normes des équipements, etc.) tandis que les recettes que nous pouvons mobiliser se sont réduites.



Ces évolutions contribuent à maîtriser les coûts du service et donc le montant de vos factures. Sans cela, l'abonnement aurait été impacté dès 2020 de 30 € supplémentaire pour chaque foyer.

Part fixe

**Abonnement au service**  
(incluant 12 levées de mon bac par an)

Part variable

- + Poids des déchets collectés
  - + Levées supplémentaires de mon bac
- 
- MA FACTURE DÉCHETS en 2020**

**Nous avons fait le choix de maintenir une part variable (levée et poids) importante, afin de continuer à prendre en compte les efforts de tri, de compostage et de réduction des déchets de chacun.**

**Vous pouvez agir au quotidien sur votre facture !**

# TARIFS pour l'année 2020 Votés par délibération du Conseil Communautaire le 3 décembre 2019

| COMPOSANTE  | DÉTAILS   | TARIF    |
|---|---|----------|
| <b>PART FIXE</b>  |   |          |
| <b>Abonnement au service</b>  |   |          |
| <b>ABONNEMENT Catégorie 1</b><br>(avec forfait de 12 levées par an)           | Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 120 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points | 118,00 € |
| <b>ABONNEMENT Catégorie 2</b><br>(avec forfait de 12 levées par an)           | Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 240 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points | 125,00 € |
| <b>ABONNEMENT Catégorie 3</b><br>(avec forfait de 12 levées par an)           | Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 360 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points | 131,00 € |
| <b>ABONNEMENT Catégorie 4</b><br>(avec forfait de 12 levées par an)           | Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 660 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points | 156,00 € |
| <b>Abonnement pour bacs supplémentaires (2<sup>e</sup> bac et suivants)</b>   |   |          |
| <b>Bac supplémentaire 120 L</b><br>(avec forfait de 12 levées par an)         | Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 120 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an                        | 42,00 €  |
| <b>Bac supplémentaire 240 L</b><br>(avec forfait de 12 levées par an)         | Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 240 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an                        | 49,00 €  |
| <b>Bac supplémentaire 360 L</b><br>(avec forfait de 12 levées par an)         | Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 360 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an                        | 55,00 €  |
| <b>Bac supplémentaire 660 L</b><br>(avec forfait de 12 levées par an)         | Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 660 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an                        | 80,00 €  |
| <b>Abonnement pour collectes supplémentaires (réservé aux professionnels)</b> |   |          |
| Abonnement collecte C1  | Abonnement additionnel pour un service de collecte hebdomadaire   | 100,00 € |
| Abonnement collecte C2  | Abonnement additionnel pour un service de collecte bi-hebdomadaire  | 200,00 € |

## PART VARIABLE

| <b>Levées supplémentaires</b>   |   |                     |
|---|---|---------------------|
| <b>Levées supplémentaires Bac 2 roues</b> (à partir de la 13 <sup>e</sup> dans l'année) | Levée d'un bac 2 roues (120 / 240 / 360 litres), au-delà des 12 incluses dans l'abonnement  | 3,00 €<br>par levée |
| <b>Levées supplémentaires Bac 4 roues</b> (à partir de la 13 <sup>e</sup> dans l'année) | Levée d'un bac 4 roues (660 litres), au-delà des 12 incluses dans l'abonnement  | 5,00 €<br>par levée |
| <b>Poids des déchets résiduels collectés</b>  |   |                     |
| Poids des déchets collectés   | Avec un poids minimum facturé pour chaque levée de 5 kg pour un bac 2 roues (120 / 240 / 360 litres) et de 10 kg pour un bac 4 roues (660 litres) | 0,25 €<br>par kilo  |
| Sacs payants 50 L   | Uniquement pour les surplus exceptionnels et les situations particulières, dans la limite de 10 par an (voir règlement du service)                | 2,00 €<br>par sac   |

### Quelques conseils :

- **Présentez votre bac plein** pour limiter le nombre de levées ;
- **Déposez-y uniquement des déchets non recyclables** pour réduire le poids facturé ;



- **Sortez votre bac la veille au soir** du jour de collecte et retirez-le de la voirie dès que possible ;

- **Pensez à l'entretien de votre bac** en le lavant régulièrement pour améliorer le vidage et l'hygiène ;

- **Présentez votre bac couvercle fermé**, sans tasser les sacs ;

- **Les sacs déposés à côté ou sur le bac ne sont pas collectés.**



**Valorisez vos épluchures**, restes de repas, café, fleurs fanées... **en les compostant**. Obtenez ainsi un fertilisant gratuit. N'hésitez pas à y mettre vos tontes de jardin, feuilles mortes, petits branchages...



**Utilisez les déchèteries** pour plus de 10 filières de déchets spécifiques : *meubles, cartons, bois, gravats, réemploi, déchets dangereux, etc.*



Déposez **vos déchets recyclables** dans plus de **60 éco-points** répartis sur le territoire : *verre, papiers, emballages ménagers (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, cartonnettes, etc.)*